

Le service social en faveur des personnels

Au cours de la vie professionnelle, chacun peut être confronté à des situations l'amenant à rechercher **conseils** et **soutien**.

Le service social des personnels, service spécialisé du travail, s'adresse :

- à l'**ensemble des personnels de l'Éducation nationale**, titulaires ou contractuels ;
- en activité (en poste ou en congé) ou retraités de l'enseignement public (pour les aides financières uniquement).

Les interlocuteurs des personnels sont les assistants de service social.

Missions

L'assistant ou l'assistante de service social **accueille, écoute, informe et accompagne** la personne pour élaborer avec elle des réponses à ses préoccupations, qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel ou familial.

Il exerce un rôle de **médiation** entre les personnels et l'institution.

Il établit les relations nécessaires avec les services de l'Éducation nationale et les services extérieurs.

Il reçoit, dans le respect du **secret professionnel**, les personnels qui le souhaitent.

Ceux-ci peuvent éventuellement se faire accompagner par la ou les personnes de leur choix.

Domaines d'intervention

Auprès des personnels

- **L'insertion professionnelle** : mutation, réadaptation, reclassement, reconversion professionnelle, adaptation du poste de travail, difficultés liées à la santé ou à l'environnement de travail...
- **La santé** : difficultés sociales, professionnelles, éventuellement familiales, résultant des problèmes de santé (congés de maladie, reprise du travail, invalidité, handicap...)
- **La vie familiale et sociale** : évènements familiaux ayant des répercussions sur la vie de l'agent.
- **Le domaine économique** : demandes liées à l'accès au droit, aux ressources et à la gestion du budget :
 - ouverture ou maintien des droits sociaux ;
 - situation de déséquilibre budgétaire, surendettement... ;
 - instruction des demandes d'aides et de prêts auprès de la commission départementale d'action sociale.
- **L'information** : statut des fonctionnaires, législation familiale et sociale, droits sociaux, logement...

Au sein de l'institution

- Il participe à la mise en œuvre de la politique de **gestion des ressources humaines** :
 - accueil des nouveaux personnels ;
 - prévention et traitement des difficultés professionnelles des personnels, participation aux commissions d'aide aux personnels, aux cellules d'urgence ;
 - intégration et maintien en poste des personnels handicapés.
- Il collabore au dispositif de **réadaptation** des enseignants : information, participation aux réunions du service académique d'appui, implantation des postes et accompagnement des personnels dans ce dispositif.
- Il éclaire l'administration, dans le respect du secret professionnel, sur la situation des personnels qui sollicitent un examen particulier de leur demande, lorsque celle-ci est motivée par des circonstances **familiales et ou sociales graves**.
- Il participe à la commission académique d'action sociale, dans le cadre de l'élaboration de la **politique d'action sociale académique**, aux commissions départementales d'action sociale qui examinent les dossiers d'aides et de prêts.

Contacts

[Les assistantes et assistants sociaux selon votre lieu d'affectation.](#)

M.A.J. le 30/11/2017

Dans cette rubrique

- [Action sociale](#)
- [Service social des personnels](#)
- [Conseil en évolution professionnelle](#)
- [Personnels en situation de handicap](#)
- [Guide des personnels](#)
- [Indemnisation chômage](#)
- [Information retraite](#)
- [Santé & sécurité au travail](#)
- [Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public \(ENSAP\)](#)
- [Services numériques des personnels](#)
- [Écrire aux services académiques et départementaux](#)
- [Saisir les médiateurs](#)

À télécharger

- [Plaquette du service social](#)
- [Affiche action sociale](#)
- [Affiche simplifiée](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37